

VOTRE FACTURE DU 12/02/2026

Ce relevé de compte vaut quittance après paiement intégral

Agence : 6006
SARL ASSURANCES DES 3 FORETS
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 24000160 www.orias.fr
2 RUE DES OTAGES
60500 CHANTILLY
Tél 0344624030
agence.mma.fr/chantilly/
mma.chantilly@mma.fr

REC 363 A 148540723 6006

SAS JACK N' JILL
49 AVENUE JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Référence client : 32720487W

Document : DFRC01 12/02/2026 11:12

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après le montant de l'ensemble des cotisations dues sur le(s) contrat(s) en référence. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et de votre règlement dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions en nous appelant au 03.44.62.40.30 ou en vous rendant à l'agence.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Agent Général

Information :

Si vous avez choisi de payer votre cotisation en plusieurs fois, nous vous informons que les frais liés au fractionnement de la cotisation évoluent.

Les détails sont expliqués sur www.mma.fr/frais-paiement-cotisations

Libellé contrat	N° Contrat	Période de validité		Echéance principale	Montant dû en euro
MMA PRO-PME Cours de langues (a)	A 148540723	01/03/2026	28/02/2027	01/03	935,00
Total à payer					935,00

Contrat(s) assuré(s) auprès de (a) MMA IARD

Nous nous permettons de vous rappeler que les cotisations d'assurance sont payables dans les 10 jours à partir de l'échéance. Sans paiement de votre part, vos contrats d'assurance pourront être suspendus puis résiliés.

Page 1/2

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Le Mans n° 440 048 882, dont le siège social est situé 160 rue Henri Chamption 72030 Le Mans Cedex 9, Société recouvrante pour le compte d'une ou plusieurs des compagnies d'assurance (MMA IARD, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE, MMA VIE Assurances Mutuelles, Covéa Protection Juridique) identifiées aux conditions générales ou particulières de chacun de vos contrats d'assurance.

SARL ASSURANCES DES 3 FORETS (N VILLAIN M VILLAIN)

Capital social 310 000 euros - RCS COMPIEGNE 982049447 - Siège social : 2 RUE DES OTAGES 60500 CHANTILLY

Bénéficiaire : M.M.A. IARD - 72030 LE MANS CEDEX 9

Payeur : SAS JACK N' JILL 49 AVENUE JEHAN DE BRIE 77120 COULOMMIERS

Référence client : 32720487W



Pour un paiement **par CB**, adressez-vous à l'agence ou capturez le **flashcode** ou connectez vous sur www.mmapay.fr avec votre référence coupon ci-dessous et laissez vous guider.

935,00 €

Référence coupon : JAC49494640

M.M.A.
TSA 40141
41974 BLOIS CEDEX 9

SAS JACK N' JILL

49 AVENUE JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS
FR

MONTANT A REGLER
A L'ORDRE DE

MMA IARD

935,00 €

UTILISEZ
l'enveloppe et
le coupon joints

A adresser à votre
agence habituelle

ou
M.M.A.
TSA 40141
41974 BLOIS CEDEX 9

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE
CHEQUE**

MMA6006036132
32720487W

6006 MMA6006036132 T 472858022

Caractéristiques de votre contrat arrivant à échéance



MMA PRO PME Cours de langues	Cotisation Hors taxes	: 847,02 €
N° contrat : A 148540723	dont catastrophes naturelles	: 115,58 €
42 RUE GAMBETTA	dont protection juridique et/ou	
77400 LAGNY SUR MARNE	défense pénale et recours suite à accident	: 6,63 €
	Taxes	: 81,34 €
	Contribution solidarité victimes terrorisme	
Echéance : 01/03	infractions portant sur la garantie dommages	: 6,50 €
Paiement ANNUEL	Arrondis à l'euro	: 0,14 €
	Total à payer	: 935,00 €
COUT DE LA CONSTRUCTION DE LA FFB (VAR. ANNUELLE REF. 30/06) : 1 180,80		



Informations

Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (Art. 261 C2 du Code Général des Impôts).

Si votre contrat comporte une garantie catastrophes naturelles, les documents contractuels qui vous ont été remis lors de la souscription du contrat définissent les conditions d'indemnisation et les modalités d'évolution des franchises (fixées par arrêté ministériel). Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande auprès de votre agent.

Pour vos contrats auto : lorsque votre véhicule a subi un dommage garanti par le contrat, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Pour les contrats énumérés ci-dessous à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles, vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité :

- les contrats auto, habitation et santé ;
- les contrats d'assurance de protection juridique ;
- les contrats Garantie des Accidents de la Vie, Protection des Accidents de la Vie et Forfait Accident ;
- les contrats couvrant votre vie privée et vos loisirs : Multirisque Vie privée, Multirisque Bijoux – Matériel de Loisirs, Multirisque Bicyclettes et Assurance cheval.

La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification.

Cette notification doit être transmise pour les contrats auto et habitation (si vous êtes locataire) par votre nouvel assureur. Si votre contrat englobe d'une part la couverture de vos risques professionnels, d'autre part la couverture de votre personne physique à des fins non professionnelles, vous bénéficiez du droit de résiliation mentionné ci-dessus.

COMMENT EFFECTUER VOTRE REGLEMENT

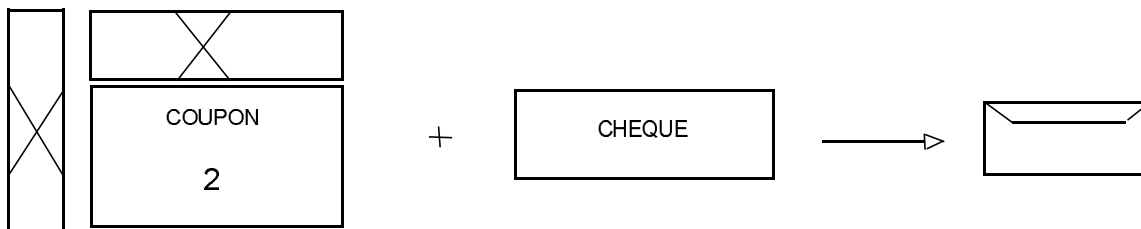
1

Par Carte Bancaire à l'agence ou en vous connectant sur le site www.mmapay.fr ou par capture du flashcode, avec la référence coupon figurant au recto du volet 2.

Par chèque au moyen du coupon

- libellez le chèque à l'ordre du bénéficiaire indiqué au recto du volet 1 et adressez l'ensemble (volet 2 du coupon + chèque) sous enveloppe affranchie à l'agence ou à l'adresse figurant au recto du volet 2.

3



2